



Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école secondaire Barthélemy-Joliette tenue le 22 juin 2022 au local 132.

**SONT PRÉSENTES ET PRÉSENTS**

Robert Jacob jr, directeur de l'école

**PARENTS**

Mathieu Joyal

Annie Bilodeau

François Cardin

Caroline Blouin

Mélanie Joly

Cathy Marticotte

**SUBSTITUTS**

Julie Gingras

Marie-Claude Hébert

Sylvain Pelletier

**ÉLÈVES**

Jonathan Lauzon, élève

Maude Forest, élève

**PERSONNE DU PUBLIC**

**MEMBRES DU PERSONNEL**

Carl Geoffroy, personnel enseignant

Patrick Léveillé, personnel enseignant

Guillaume Massé, personnel enseignant

Yves Thibault, personnel enseignant

Charlène Rivest, personnel professionnel

Lise Desrosiers, personnel soutien

Isabelle Cosette

**PERSONNEL GESTIONNAIRE**

Mélanie Beausoleil, gestionnaire administrative

Caroline Rondeau, directrice adjointe

Pierre-Olivier Demers Giroux, directeur adjoint

Mathieu Aubin, directeur adjoint

La séance est ouverte à 18 h 00.

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Geoffroy qui est secondé par M Thibault d'adopter l'ordre du jour :

Tel que proposé

Modifié

Ajout du point suivant : 3.8 Demande d'autorisation de dépenses au fonds 9

**CEBJ-220622-044**

**2. Mot des représentants des élèves**

Un résumé des activités qui se sont déroulées au courant de l'année est présenté :

- Accès facilité à des serviettes sanitaires par l'entremise des TES pour les élèves;
- Projet entrepreneuriat : 5 000\$ de subvention à raison de 500\$ par projet;
- Levée de fond sous forme d'une soirée de jeux de société;
- Festival de basketball offert à tous les élèves;
- Projet composte (à poursuivre l'an prochain)
- Collecte de fonds pour la Fondation St-Vincent-de-Paul;
- Souper de l'inclusion organisé par le conseil des élèves.

### 3. Attributions du conseil

#### 3.1. Activités avec ou sans dérangement

Le conseil se questionne sur les activités 103, 104, 107, 108 et 110 en se demandant si celles-ci n'avaient pas déjà été approuvées. Une réponse sera communiquée dès que possible.

Réponse : Voici les informations demandées en lien avec les activités, suite à une vérification :

- #103 : annulée (l'enseignante a quitté pour grossesse)
- #104 : annulée (l'enseignante a quitté pour grossesse)
- #105 : remise à l'automne
- #107 : match durant les périodes prévues à l'horaire (pas de dérangement, à titre informatif)
- #109 : annulée
- #110 : match durant les périodes prévues à l'horaire (pas de dérangement, à titre informatif)

Les activités sont présentées sous forme de tableau, dont une demande d'autorisation annuelle d'activités pour le secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2022-2023. Il est proposé d'approuver les demandes d'activités 103, 104, 105, 107, 109, 110 et 125 par Mme Bilodeau et secondé par M. Joyal.

#### CEBJ-220622-045

L'activité 113 (marathon à Ottawa) est présentée aux membres. Cette activité se déroulera l'an prochain. Certaines questions sont posées. Il est proposé par M. Léveillé et résolu à l'unanimité d'approuver l'activité présentée.

#### CEBJ-220622-046

L'activité 112 (journée d'activités pour tous les élèves le 23 juin 2022) est présentée aux membres. Certaines questions sont posées. Il est proposé par Mme Cossette et secondé par M. Léveillé d'approuver la demande d'activité proposée.

#### CEBJ-220622-047

#### 3.2. Budget initial

Considérant que le budget pour l'année scolaire 2022-2023 n'est pas approuvé à ce jour, la gestionnaire administrative fait la lecture d'une lettre de la direction générale qui autorise temporairement l'utilisation d'une partie du budget de l'an prochain pour assurer la continuité des opérations de l'école.

Les documents suivants ont été transmis par courriel aux membres :

- 105- BI 2022-2023
- 151 – BI 2022-2023
- 105 – Planification des effectifs
- Frais facturés en lien avec les projets particuliers
- Frais généraux scolaire
- Matériel scolaire périssable
- Tableau ES 2022-2023
- Résolution d'adoption et règles de transférabilité 2022-2023

La gestionnaire administrative présente le budget initial de l'école Barthélemy-Joliette basé sur des projections en date du 31 mai 2022. Certaines modifications seront apportées puisque des soumissions ont été reçues depuis et des changements devront être effectués. La gestionnaire administrative explique aux membres que le budget qui doit être adopté doit être celui présenté au conseil d'administration de Centre de services scolaire des Samares.

La planification des effectifs est expliquée aux membres. Il est mentionné l'ajout de TES, de techniciens en loisirs, de guide-élèves et d'une secrétaire pour l'an prochain.

Le matériel périssable est présenté aux membres. Un membre questionne la gestionnaire administrative sur les frais chargés qui diffèrent pour une même matière de même niveau sur des groupes différents. Il est expliqué que l'école tente dans la mesure du possible d'arrimer les montants, mais que cela n'est pas toujours possible.

L'autonomie professionnelle des enseignants leur permet de choisir le matériel pédagogique, ce qui peut causer certaines variations de coût.

Présentation des frais facturés en lien avec les projets particuliers. Les différences entre les niveaux et les concentrations sont expliquées. Pour le transport, certains montants sont incertains puisque les transporteurs n'ont pas tous remis leur soumission. Il n'y aura plus de frais de transport pour les élèves inscrits en développement Élite puisque ceux-ci seront assumés par les mandataires. Dorénavant, des frais seront facturés pour les options (multimédia et arts plastiques).

Le tableau ES 2022-2023 (frais d'imprimerie) est expliqué aux membres. Certains montants ne concordent pas avec ceux du document budget initial puisque des enseignants ont apportés des changements depuis le 31 mai.

Le budget initial de l'Intervalle est expliqué aux membres. Aucune question n'est posée.

Il a été proposé par M. Léveillé et secondé par Mme Rivest et résolu à la majorité d'adopter le budget initial de Barthélemy-Joliette et de l'Intervalle.

#### **CEBJ-220622-048**

Le document résolution d'adoption et règles de transférabilité 2022-2023 est expliqué aux membres. Considérant qu'aucune question n'est posée, il est proposé par M. Pelletier et secondé par Mme Desrosiers d'adopter à l'unanimité la résolution d'adoption et les règles de transférabilité.

#### **CEBJ-220622-049**

##### **3.3. Éducation à la sexualité**

La planification annuelle pour tous les niveaux qui a été effectuée au courant de l'année est présentée. Le nombre d'heures minimalement exigées est dépassées. Considérant qu'aucune question n'est posée, il est proposé par M. Thibault et secondé par Mme Cossette d'adopter à l'unanimité le document en lien avec l'éducation à la sexualité.

#### **CEBJ-220622-050**

##### **3.4. Normes et modalités**

Le document est présenté aux membres. Il est mentionné que celui-ci a été révisé et qu'aucune modification n'y a été apportée. Considérant qu'aucune question n'est posée, il est proposé par Mme Cossette et secondé par Mme Bilodeau d'adopter à l'unanimité les normes et modalités tel que présentées.

#### **CEBJ-220622-051**

##### **3.5. Plan de lutte**

La direction adjointe présente le plan de lutte en faisant un survol des forces et des zones de vulnérabilité pour faire ensuite une description des actions mises de l'avant par l'école. Considérant qu'aucune question n'est posée, il est proposé par M. Pelletier et secondé par Mme Joly d'adopter à l'unanimité le plan de lutte.

#### **CEBJ-220622-052**

##### **3.6. Calendrier 2022-2023**

La direction adjointe informe les membres que le ministère a annoncé une année scolaire à 3 étapes pour 2022-2023. Une modification a été apportée pour la date de la première communication qui sera le 14 octobre 2022. Considérant qu'aucune question n'est posée, il est proposé par M. Thibault et secondé par Mme Hébert d'adopter à l'unanimité le calendrier 2022-2023.

#### **CEBJ-220622-053**

##### **3.7. COSP**

La direction adjointe fait la présentation de la planification annuelle pour tous les niveaux aux membres. Une dizaine d'heures pour chaque niveau est exigées par le ministère. Considérant qu'aucune question n'est posée, il est proposé par Mme Joly et secondé par Mme Hébert d'adopter à l'unanimité la planification COSP tel que présenté.

#### **CEBJ-220622-054**

### 3.8. Demande d'autorisation de dépenses au fonds 9

Pour la demande #23, aucun vote n'est nécessaire puisque suite à l'annulation de la séance du 31 mai 2022, le fonds 1 a été utilisé pour ces achats.

Considérant qu'aucune question n'est posée, il est proposé par Mme Cossette et secondé par Mme Rivest d'approuver la demande #24 (marathon Ottawa) à l'unanimité.

#### CEBJ-220622-055

Considérant qu'aucune question n'est posée, il est proposé par M. Geoffroy et secondé par M. Pelletier d'approuver la demande #25 (achats de chandails pour équipes sportives) à l'unanimité.

#### CEBJ-220622-056

Pour la demande #26 (réfection du système de caméra), il est mentionné qu'une demande avait déjà été faite et acceptée le 15 juin 2021 (résolution CEBJ-210615-041). Considérant que la somme de 53 633\$ est disponible au fonds 9 pour ce projet, la direction demande d'ajuster la somme à la hausse si besoin. Les membres passent au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 2

Il est proposé par Mme Cossette et secondé par Mme Desrosiers d'approuver à la majorité la demande de dépense au fonds 9 pour la réfection des caméras pour un montant maximal de 53 633\$.

#### CEBJ-220622-057

#### 4. Date de la prochaine séance

La date de la prochaine séance sera communiquée aux membres dès que possible. Celle-ci sera en septembre avant l'assemblée générale de début d'année.

#### 5. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Geoffroy et secondé par Mme Bilodeau de lever la séance à 19 h 52.

#### CEBJ-220622-058

---

Robert Jacob jr.  
Directeur de l'école

---

Annie Bilodeau  
Vice-présidente

---

Karine Savard  
Secrétaire des séances